



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 avril 2017

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay, Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Monsieur Dominique Duchamp, Monsieur Christian Albert, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Michaud, Monsieur Philippe Brunot, Madame Marie-Luce Bon, Madame Claudine Lenet, Monsieur Christophe Leloup, Madame Sandrine Renault, Monsieur Christophe Louet, Monsieur Rémy Aubry.

Absents Excusés : Madame Nathalie Weill (procuration à Madame Marie-Luce Bon), Madame Olga Pecaud (procuration à Monsieur Serge Bavard), Madame Antoinette Graff (procuration à Madame Michèle Baudoin), Monsieur Jean- Michel Bon (procuration à Monsieur Dominique Duchamp), Madame Nathalie Vieillard (procuration à Madame Sandrine Renault).

Madame Annick Niporte est élue secrétaire de séance

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2017

Le compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité, par 18 voix pour et une abstention (P .Michaud)

Avant le vote des taux de la fiscalité et des budgets, le maire s'adresse à l'assemblée .Il débute son propos par la contrainte budgétaire liée à la fusion des 2 communautés de communes. En effet, l'harmonisation des taux met à contribution les contribuables des communes de l'ancienne communauté de communes du canton de selongey.

Par conséquent et malgré une baisse des ressources pour la commune de Selongey de près de 130 000 € (baisse des dotations et des recettes fiscales) par rapport à 2016, le budget 2017 est établi sans augmentation des taxes fiscales.

Ainsi, pour les investissements, la commune maintient son programme de rénovation énergétique et d'accessibilité des bâtiments : travaux de rénovation du foyer et lancement de l'appel d'offre pour les travaux de la mairie.

Le programme de rénovation de la voirie se poursuit avec la 1^e tranche de la route d'Is sur Tille.

Concernant les réseaux, le remplacement de la canalisation d'eau potable de la rue de la Charme est prévu.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, malgré une réglementation juridique favorisant la hausse de la masse salariale. Le budget proposé est donc un budget responsable, tenant compte des réalités économiques et cherchant à préserver l'intérêt général des selongéens.

2- Vote des 4 taxes directes locales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour l'année 2017, soit :

Taxe d'habitation : 15.94

Taxe sur le foncier bâti : 11.63

Taxe sur le foncier non bâti : 40.88

Cotisation foncière des entreprises : 17.86

3- Budgets primitifs 2017 - Commune - Eau et Assainissement - Centre d'hébergement - Lotissement

Le maire procède à la lecture chapitre par chapitre des différents budgets. Au gré de cette lecture, des informations plus précises sont communiquées.

Pour C. Leloup, le budget de la CCTIV est en lien fort avec le budget communal, le lissage des taux aurait été plus intéressant. Le transfert du FPIC et de la contribution au SDIS, avec proportionnellement une baisse des taux communaux aurait permis une augmentation du coefficient d'intégration fiscale pour la CCTIV. Il insiste sur

l'importance de ne pas augmenter les impôts, de baisser les dépenses de fonctionnement, et d'être vigilant sur les dépenses de personnel. Il approuve également le programme d'investissement.

C. Albert souhaite d'une part que le montant des charges à caractère général (chap. 011) atteigne le seuil maximum de 700 000€, d'autre part que les recettes augmentent.

Concernant le budget du centre d'hébergement, le maire informe les membres du conseil que celui-ci sera reclassé en service public administratif. C. Albert propose une augmentation des tarifs ainsi que l'intégration de ce budget annexe dans le budget principal.

Budget primitif 2017 de la commune

Section de fonctionnement : 2 577 047 €

Section d'investissement : 2 615 216 €

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2017- eau et assainissement

Section de fonctionnement, en équilibre à : 643 500 €

Section d'investissement recettes: 966 658 €

Section d'investissement dépenses: 502 502 €

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2017- lotissement

Section de fonctionnement : 95 000 €

Section d'investissement 0 €

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2017- centre d'hébergement

Section de fonctionnement en dépenses et recettes 67 132 €

Section d'investissement en dépenses : 10 860 €

Section d'investissement en recettes: 43 004.04 €

Ce budget est adopté à la majorité, par 14 voix pour et 4 voix contre (C. Leloup, S. Renault, N. Vieillard, C. Louet)

4- Budget eau et assainissement - amortissement

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement. L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services public d'eau et d'assainissement. L'assemblée délibérante fixe, à l'unanimité, en application des préconisations réglementaires, la durée d'amortissement pour le compte 203- frais d'études et de recherches pour une durée d'amortissement de 5 ans.

5- Subvention « Ravalement de façade »

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les dispositions de la délibération du 22 juin 2015 concernant l'octroi d'une prime aux particuliers qui réalisent ce type de travaux sur des bâtiments construits avant 1960, situés dans le périmètre des monuments historiques du plan local d'urbanisme, selon les conditions suivantes :

- Une prime de 1000 € sera allouée aux seuls particuliers pour les travaux de rénovation des façades visibles depuis les rues, sous réserve que le montant des travaux soit au moins égal à 3000 €.
- Les travaux devront être terminés dans les 6 mois suivant l'avis favorable de la mairie.
- Une telle prime ne pourra être versée par adresse qu'une fois tous les 10 ans.
- 5 dossiers au maximum seront subventionnés en 2017 et étudiés par ordre de réception.
- La prime sera versée sur présentation des factures de professionnels acquittées.

Les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget principal.

6- Services eau potable et assainissement

a. Principe d'exploitation

Les contrats d'affermage des services d'eau potable et d'assainissement arrivent à échéance le 31/12/2017, le maire propose à l'assemblée délibérante :

- de décider du mode d'exploitation des ouvrages à compter de cette date.
- de reconduire le mode d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement par un contrat d'affermage d'une durée de 9 ans (avec variantes possibles à 6 et 12 ans), à compter du 1/01/2018.
- d'adopter le principe de contenu du DCE à savoir : un cahier des charges, un descriptif technique du service, le dernier rapport annuel du délégataire, le règlement de consultation.

C. Albert a relevé plusieurs erreurs dans le rapport transmis aux conseillers. Vous trouverez en pièce jointe les données actualisées.

Le conseil adopte à l'unanimité, l'ensemble de ces propositions.

b. Désignation des membres de la commission d'ouverture des plis

Le conseil municipal ayant adopté le principe de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement par affermage, il y a lieu de désigner une Commission d'Ouverture des Plis (COP), selon les dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT. La commune comptant moins de 3500 habitants, cette COP doit être composée du maire ou de son représentant, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants, élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste à bulletin secret.

Ainsi sont désignés :

Président : Le maire ou son représentant

A/ Membres titulaires

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nul : /

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/ sièges à pourvoir) : 6.33

	Voix obtenues	Attribution au quotient (1 ^{er} répartition)	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste A	15	2 sièges (15/6.33=2.36, reste 0.36)	0	2
Liste B	4	0 siège (4/6.33=0.63, reste 0.63)	1	1

B/ Membres suppléants

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nul : /

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/ sièges à pourvoir) : 6.33

	Voix obtenues	Attribution au quotient (1 ^{er} répartition)	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste A	15	2 sièges (15/6.33=2.36, reste 0.36)	0	2
Liste B	4	0 siège (4/6.33=0.63, reste 0.63)	1	1

Sont élus les membres titulaires et suppléants de la COP suivants :

Titulaire Monsieur Serge Bavard,
Titulaire Monsieur Rémy Aubry,
Titulaire Monsieur Christophe Louet,

Suppléant Monsieur Philippe Brunot,
Suppléant Monsieur Christian Albert,
Suppléant Madame Sandrine Renault,

La séance est levée à 22h15

La secrétaire de séance

Madame Annick Niporte




Le maire

Gérard Leguay

